



Conseil économique et social

Distr. générale
1 février 2021

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} – 4 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport intérimaire sur l'avancement de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et sur la lutte contre la crise de COVID-19 aux niveaux régional et sous-régional

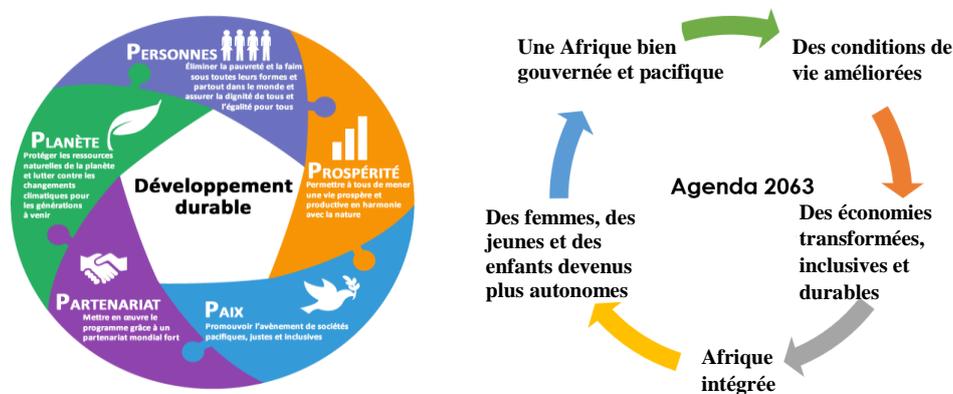
Résumé du Rapport 2020 sur le développement durable en Afrique : vers la reprise et le développement durable pendant la Décennie d'action

Introduction

1. Le présent rapport de synthèse résume les principales conclusions des analyses faites sur les cinq piliers du développement durable que sont les populations, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats, et qui s'articulent également avec les aspirations de l'Agenda 2063 (figure 1). Ces cinq piliers devraient se réaliser dans le cadre d'un partenariat mondial solide. L'objectif fondamental du Rapport 2020 sur le développement durable en Afrique est d'évaluer les progrès réalisés à ce jour, de tracer la voie à suivre d'ici 2030 et de mesurer l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur ces piliers.

Figure 1

Piliers du Programme 2030 et de l'Agenda 2063



* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1.



A. Populations

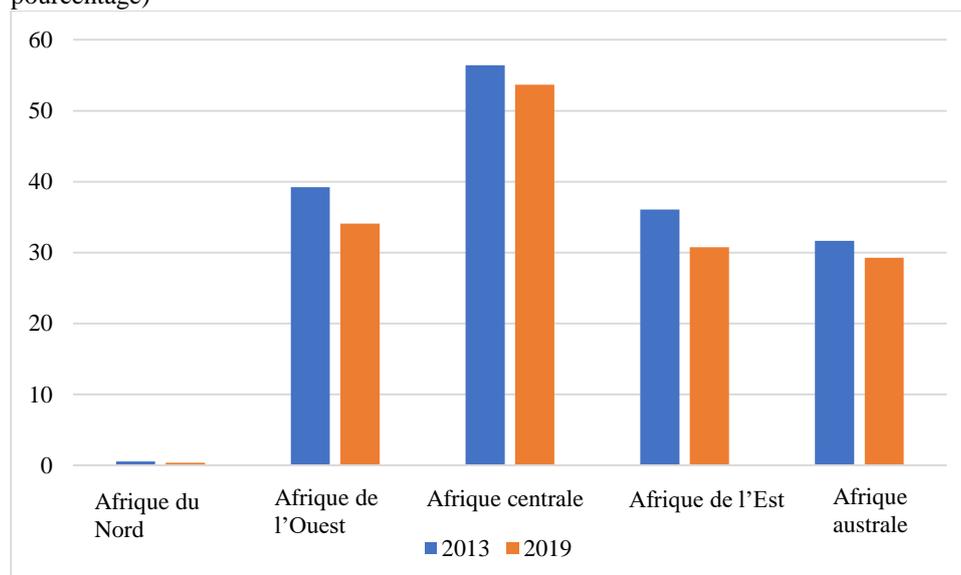
2. Le pilier social, la dimension « humaine » du développement durable, met principalement l'accent sur le bien-être de la population, pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, éliminer la faim en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant la nutrition, réduire la morbidité et promouvoir le bien-être de tous. Il vise également à garantir une éducation inclusive et de bonne qualité, le développement des compétences, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le message clé est que l'Afrique est en retard sur la réalisation de cette dimension sociale.

1. Pauvreté

3. Les progrès en matière de réduction de la pauvreté ont été lents en Afrique, un tiers de la population du continent vivant encore dans la pauvreté en 2019. La proportion de la population active vivant en dessous du seuil international de pauvreté (1,90 dollar par jour) a diminué davantage, en termes absolus, en Afrique (à l'exclusion de la sous-région de l'Afrique du Nord) qu'ailleurs. Entre 2013 et 2019, le taux de réduction de la pauvreté dans la région (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) a baissé.

Figure 2

Proportion de la population active vivant en dessous du seuil international de pauvreté (1,90 dollar par jour) dans les sous-régions d'Afrique, 2013-2019 (en pourcentage)



Source : Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Afrique, 2020.

2. Faim

4. Le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) était 20 % plus élevé en 2019 qu'en 2013. L'insécurité alimentaire est plus importante en Afrique (53,1 % de la population adulte) que sur tout autre continent et elle représente plus du double de la moyenne mondiale (25,4 %). La majorité des personnes sous-alimentées résident en Afrique de l'Est, suivie par l'Afrique de l'Ouest. L'Afrique australe a le plus faible pourcentage de personnes souffrant de malnutrition sévère.

3. Santé

5. Si, dans l'ensemble, la santé des Africains a continué de s'améliorer, comme l'indique l'augmentation de l'espérance de vie de 57 ans en 2010 à 61 ans en 2018, les progrès ont été plutôt lents sur le continent pour ce qui est de la réalisation d'autres cibles liées à la santé. Les taux de mortalité maternelle en Afrique restent 2,6 fois plus élevés que la moyenne mondiale.

4. Éducation

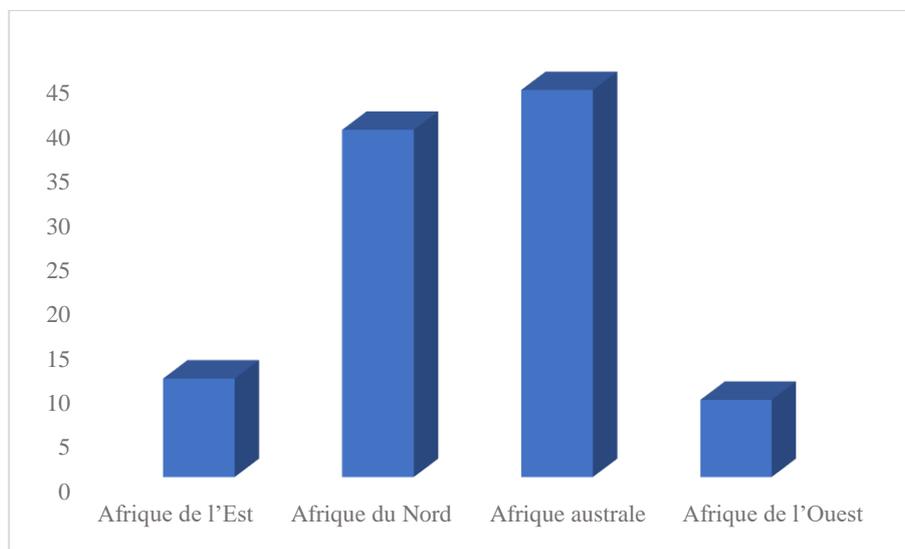
6. L'écart entre les taux d'alphabétisation en Afrique et dans le monde se réduit, le taux d'alphabétisation en Afrique ayant atteint 86,3 % en 2018, en dépit de la lenteur des progrès. Le taux de participation à l'apprentissage organisé au niveau de l'éducation pré-primaire en Afrique n'est que légèrement supérieur à 40 % (2018) et il n'a augmenté que de façon marginale entre 2013 et 2018. La qualité de l'éducation est restée une source de préoccupation.

5. Protection sociale

7. S'il est vrai que le taux moyen mondial de couverture de la protection sociale est de 50 %, seuls 13 % environ de l'ensemble des Africains (à l'exception de l'Afrique du Nord, où la proportion est de 39 %) bénéficient au moins d'une forme de protection sociale (figure 3). La sous-région de l'Afrique australe enregistre le plus haut niveau de couverture et celle de l'Afrique de l'Ouest le plus bas.

Figure 3

Proportion de la population bénéficiant d'au moins une forme de protection sociale (2016) (en pourcentage)



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.

6. Égalité des sexes

8. Les progrès en matière d'égalité des sexes ont été mitigés en Afrique. Alors qu'en 2017, les actes de violence commis en réunion à l'encontre des femmes étaient plus élevés en Afrique (21,5 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ayant déjà eu un partenaire) que dans d'autres régions, le mariage précoce reste plus fréquent sur le continent que partout ailleurs. La situation semble plus encourageante pour ce qui est de la représentation politique et l'autonomisation économique, la proportion de femmes dans les parlements nationaux atteignant presque la moyenne mondiale (23,9 % contre 24,3 %).

7. Autres inégalités

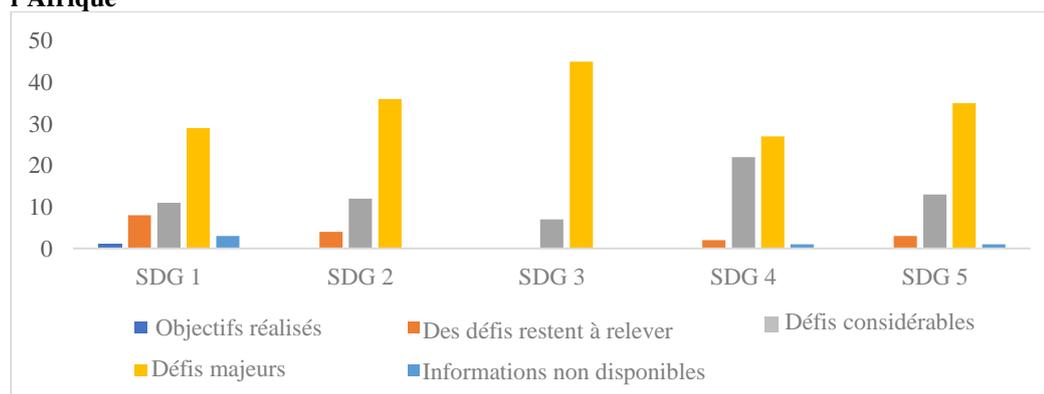
9. Les inégalités de revenus continuent de se creuser en Afrique. En Afrique du Nord, l'extrême pauvreté a presque disparu, mais elle est encore supérieure à 50 % en Afrique centrale. Pour ce qui est du partage de la prospérité, les progrès restent inégaux d'un pays africain à l'autre.

8. COVID-19

10. La pandémie de COVID-19 menace la capacité des pays africains à réduire la pauvreté et à améliorer la nutrition, l'éducation, la santé et l'égalité des sexes. Elle menace également de réduire à néant une grande partie des progrès réalisés par le continent cette dernière décennie. Les services de santé sont trop fragiles dans la plupart des pays pour faire face aux grandes épidémies. Les réserves sont trop faibles pour absorber les chocs liés à la baisse des recettes d'exportation et des services, ce qui devrait compromettre sérieusement la capacité de l'Afrique à atteindre ses cibles de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la nutrition, de l'éducation et de la santé et d'égalité des sexes.

Figure 4

Tableau de bord des objectifs 1 à 5 : évaluation globale des performances de l'Afrique



Source : Sustainable Development Goals Centre for Africa and Sustainable Development Solutions Network, 2019, et *Africa SDG Index and Dashboards Report 2019*.

9. Perspectives

11. L'Afrique du Nord a dépassé l'objectif fixé pour 2023 de réduire de 30 % son taux de pauvreté en 2013. Les autres sous-régions se sont employées avec plus ou moins de succès à atteindre cet objectif, avec des taux de croissance allant de plus de 10 % à huit fois le taux actuel de la sous-région de l'Afrique centrale. L'Africain moyen meurt encore 11 ans plus tôt que le terrien moyen.

12. Les progrès réalisés pour chacun des objectifs du pilier social sont intimement liés à ceux accomplis pour les autres objectifs. De ce fait, les objectifs du pilier social sont étroitement liés aux autres objectifs de développement durable, en particulier pour ce qui a trait à la croissance. Une économie en croissance est nécessaire pour financer les efforts visant à réduire la faim, et pour une croissance vigoureuse et durable, il faut absolument améliorer la santé, promouvoir une éducation de qualité et avoir des personnes bien nourries, en bonne santé et qualifiées.

13. L'Afrique doit être fortement soutenue si l'on veut qu'elle rattrape son retard en matière de développement social. Pour combler son retard dans ce domaine et surmonter le choc de la pandémie de COVID-19, l'Afrique doit bénéficier d'un soutien international important. Une telle opération ne devrait toutefois pas compromettre la prise d'initiative et l'appropriation au niveau national.

B. Prospérité

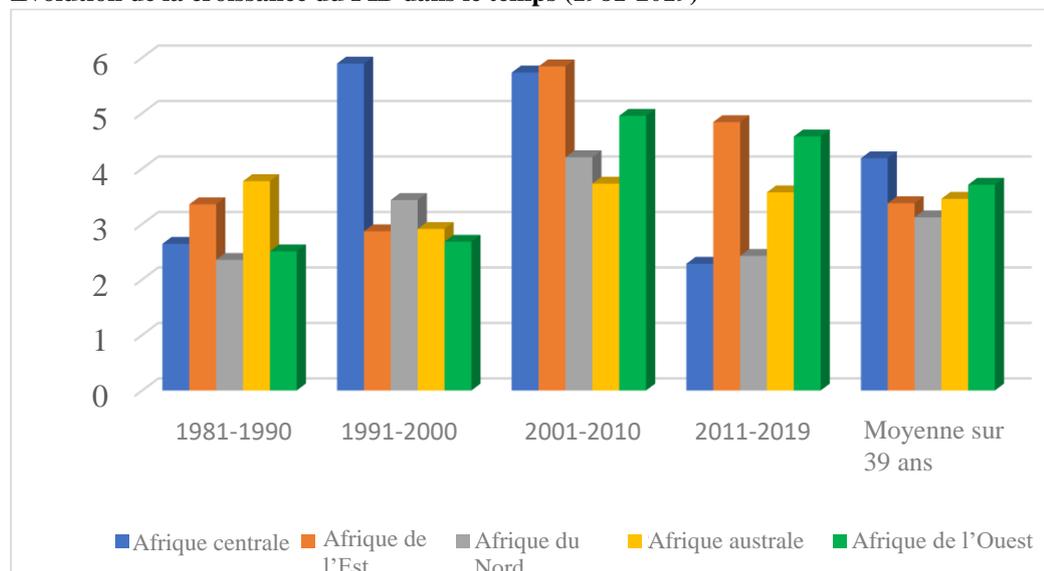
14. Le pilier prospérité vise à faire en sorte que « tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature ». Cinq objectifs sont liés à ce pilier, comme on peut le voir ci-après.

1. Croissance économique

15. Le taux global de croissance des revenus en Afrique est de 4,6 %, ce qui est bien inférieur au taux de croissance cible de 7 %. Par conséquent, la durabilité est devenue encore plus difficile à réaliser sous les contraintes de la pandémie. L'évolution du taux moyen de croissance à long terme montre que l'Afrique centrale ressort toujours en tête, suivie par l'Afrique de l'Ouest (figure 5).

Figure 5

Évolution de la croissance du PIB dans le temps (1981-2019)



Source : Banque mondiale, 2020.

16. Au-delà de la croissance des revenus, la moitié des pays de la région se situent dans la fourchette de croissance du revenu par habitant extrêmement faible de -3,1 à 1 %, ce qui rend difficile une réduction potentielle totale des inégalités, même par des dépenses redistributives. Les périodes de croissance modeste du produit intérieur brut (PIB) ne se sont pas nécessairement traduites par un niveau de vie plus élevé pour les citoyens. L'Afrique du Nord est en tête pour ce qui est de transformer la croissance des revenus en prospérité pour les citoyens (tableau 1).

Tableau 1

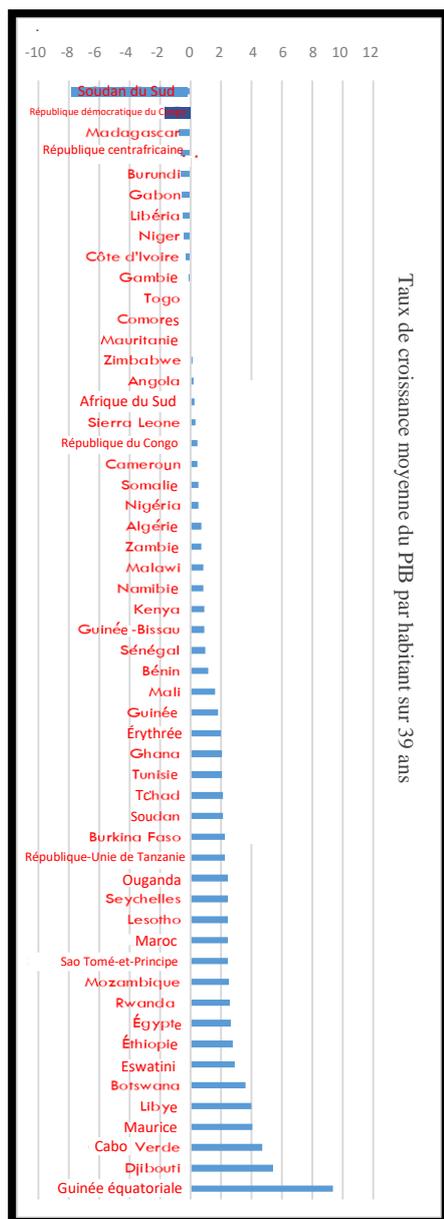
Répartition des pays selon les taux de croissance moyens du revenu par habitant (2005-2019)

Écart de croissance	A (-7 à -3)	B (-3,1 à 1)	C (1,1 à 5,2)	D (5,3 à 9,3)
Périodicité	1,9 %	22,6 %	71,7 %	3,8 %
Économies	Soudan du Sud	Guinée équatoriale, Burundi, Gabon, Gambie, République centrafricaine, Congo, Madagascar, Comores, Tchad, Afrique du Sud, Algérie	Mauritanie, Guinée-Bissau, Cameroun, Libéria, Zimbabwe, Angola, Mali, Namibie, Togo, Bénin, Tunisie, Niger, Sénégal, Nigéria, Malawi, Eswatini, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Sao Tomé-et-Principe, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Maroc, Botswana, Kenya, Burkina Faso, Ouganda, Lesotho, Cabo Verde, Zambie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Mozambique, Maurice, Seychelles, Ghana, Libye, Rwanda	Djibouti, Éthiopie

Source : Classification de l'auteur à partir de données de la Banque mondiale.

17. Depuis 2005, plus de 75 % des économies ont connu des taux de croissance à long terme positifs et sont ainsi passées dans une fourchette de croissance relativement plus élevée. Le boom des matières premières de la première décennie du millénaire a alimenté cette croissance, qui s'est par la suite effondrée au cours de la période 2011-2019. Les performances économiques ont été inégales d'un pays africain à l'autre.

Figure 6
PIB par habitant au niveau national sur 39 ans de croissance moyenne, 1981-2019



Source : Banque mondiale, 2020.

2. Travail décent

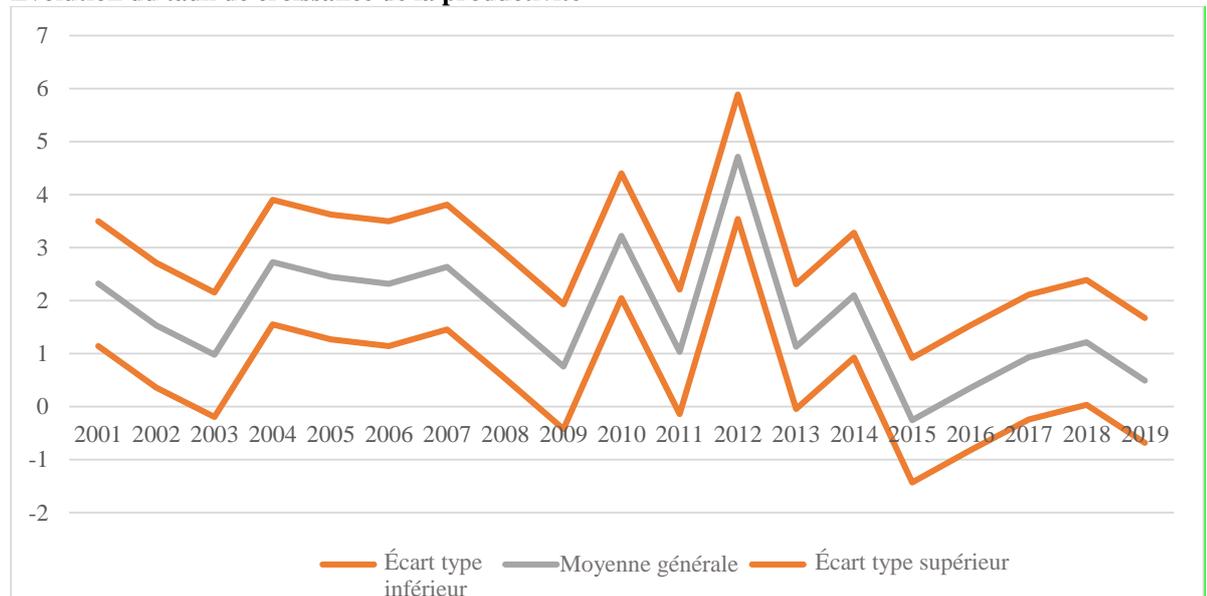
18. Pendant la période de forte croissance de 2001 à 2019, la production par travailleur a diminué de 79 % (figure 7). Les emplois existants se trouvent principalement dans l’agriculture et les services, mais la tendance est davantage à la redistribution des emplois agricoles vers le secteur des services qu’à l’élargissement des opportunités d’emploi. Ceux qui participent à la migration de la main-d’œuvre des zones rurales vers les zones urbaines finissent par se retrouver dans le secteur des services informels.

19. Les emplois décents se créent grâce aux investissements dans la santé, l’éducation en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, aux investissements importants dans la recherche-développement, à une politique industrielle compétitive et à un environnement macroéconomique qui permet d’assurer des salaires compétitifs et d’éviter les cycles de troubles sociaux résultant de spirales de hausse des salaires. L’ordre public et la sécurité des vies et des biens

sont au cœur de l'entreprise moderne et donc essentiels à la création d'emplois décents.

Figure 7

Évolution du taux de croissance de la productivité



Source : Organisation internationale du Travail, 2020.

3. Réduction des inégalités

20. Personne n'est en sécurité lorsque la société devient plus inégalitaire. Les inégalités se produisent dans d'autres sphères de l'environnement socioéconomique et politique, mais se manifestent dans les mesures conventionnelles de la richesse, des revenus et d'autres situations socioéconomiques. Les indicateurs d'inégalité ont de longue date été étendus pour y intégrer la situation des personnes dotées de capacités accrues. Les trois principaux indices composites pris en compte à cette fin concernent les inégalités de revenus, le bouquet énergétique et l'accès aux services numériques.

4. Accès à l'énergie

21. En ce qui concerne l'accès aux combustibles et aux technologies de cuisson propres, il existe de fortes inégalités sous-régionales et un niveau de disparité extrêmement élevé au sein des sous-régions, voire au sein des pays entre les habitants des villes et des campagnes. Même dans l'hypothèse optimiste où un taux de croissance annuel soutenu de 7 % serait enregistré pendant la pandémie de COVID-19, il serait toujours difficile de parvenir à un accès universel aux combustibles et technologies de cuisson propres d'ici 2030.

22. Pour ce qui est de l'électricité, l'Afrique du Nord dépasse les autres sous-régions, étant en situation d'accès quasi universel. Elle est suivie respectivement par l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est, où l'accès à l'électricité reste faible. Ces constatations mettent en évidence la persistance des inégalités d'accès à l'énergie et à l'électricité sur le continent.

5. Inégalités de revenus

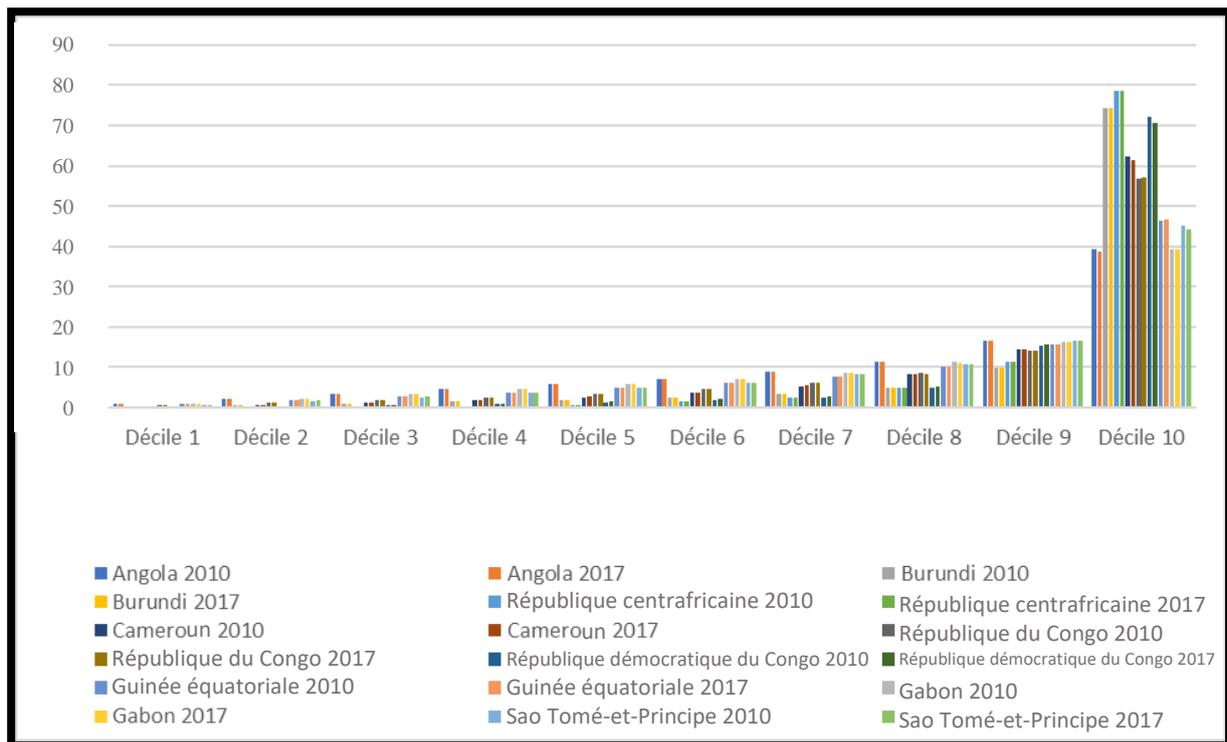
23. L'Afrique est aux prises avec des inégalités de revenus persistantes. Pour assurer d'ici 2030 et maintenir ensuite une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres qui soit supérieure à la moyenne nationale, il faudra déployer des efforts beaucoup plus concertés. La croissance du continent et la dynamique de sa répartition n'atteignent pas les niveaux requis pour assurer la réalisation de la cible. La principale source de croissance des revenus est l'envolée des cours des produits de base ; or l'expansion et la chute du commerce des produits de base sont des facteurs exogènes à la région.

24. La recherche de rentes est très répandue dans la région et peut expliquer une grande partie du phénomène de répartition inégale des revenus que l'on y constate (figure 8). Les germes des inégalités introduits dans la dynamique des revenus ont des répercussions sur d'autres aspects de la prospérité, où les mêmes groupes de population sont défavorisés. L'Afrique doit se développer encore plus rapidement pour combler son écart de performance si elle veut réaliser les objectifs de développement durable.

Figure 8

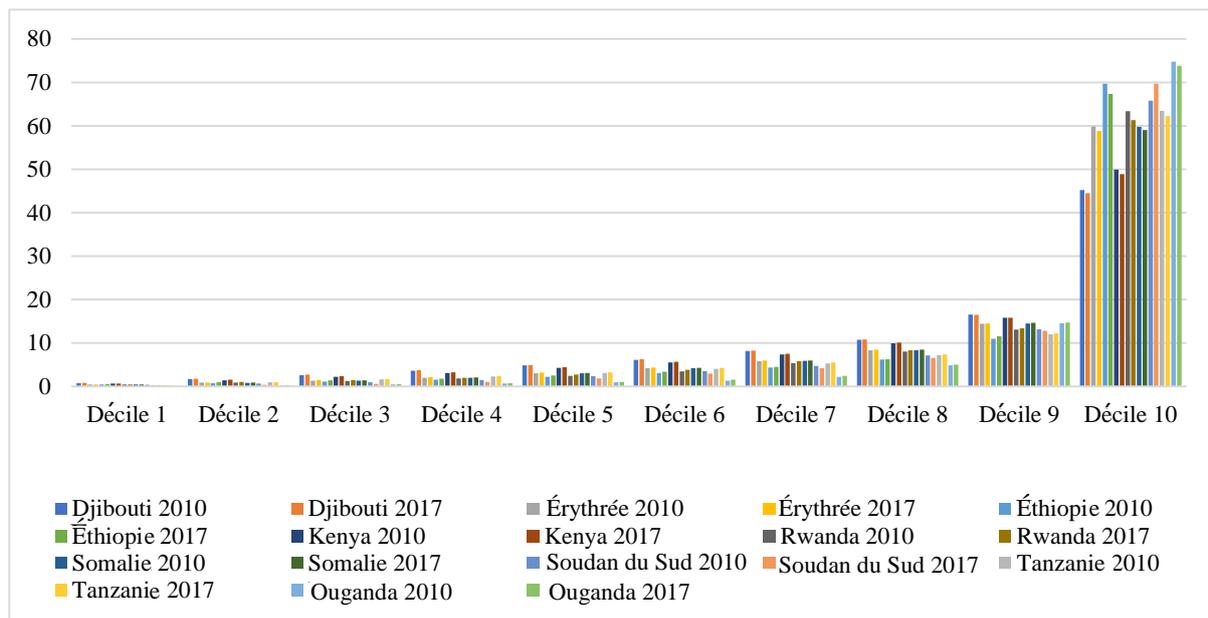
Répartition des revenus du travail dans les sous-régions

A. Tableau comparatif de la répartition des revenus du travail dans la sous-région de l'Afrique centrale



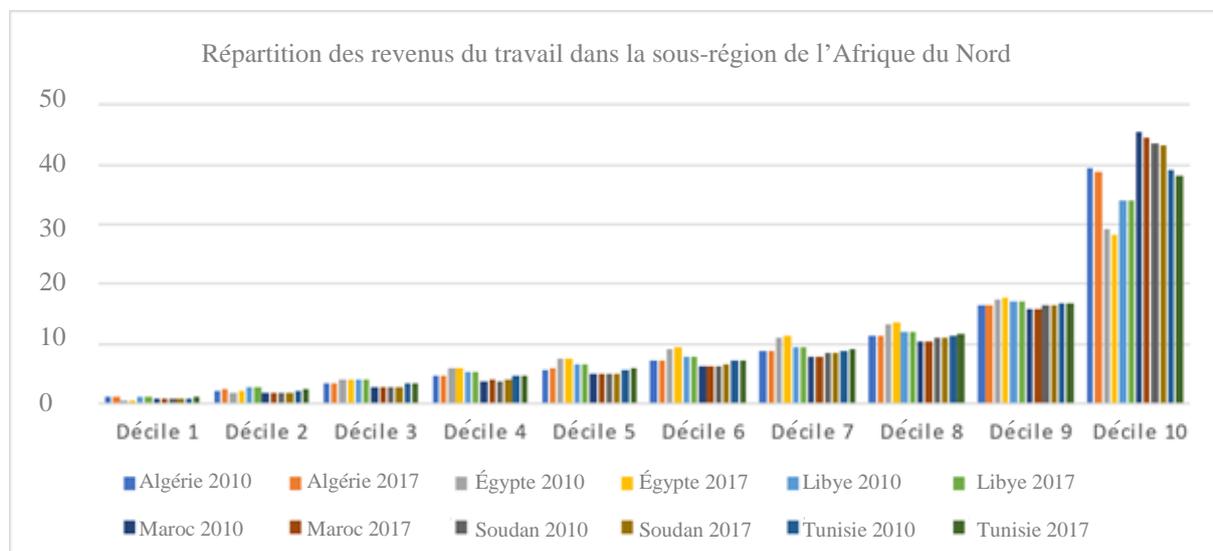
Source : Organisation internationale du Travail, 2020.

B. Tableau comparatif de la répartition des revenus du travail dans la sous-région de l'Afrique de l'Est



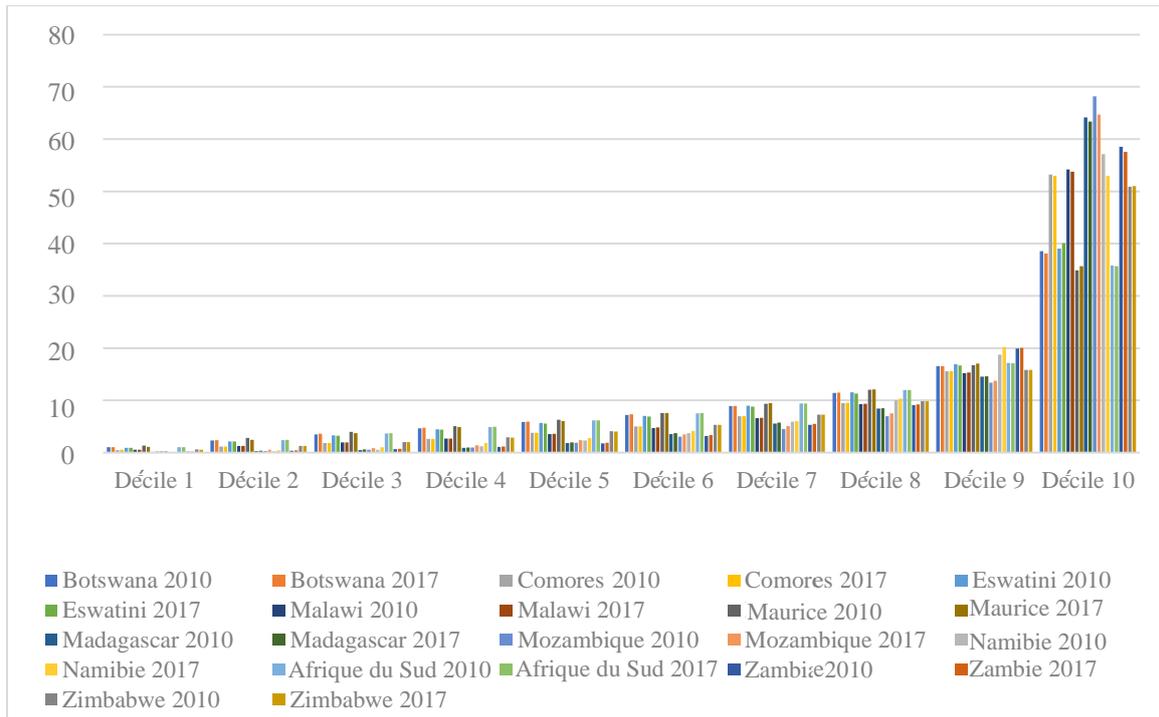
Source : Organisation internationale du Travail, 2020.

C. Tableau comparatif de la répartition des revenus du travail dans la sous-région de l'Afrique du Nord



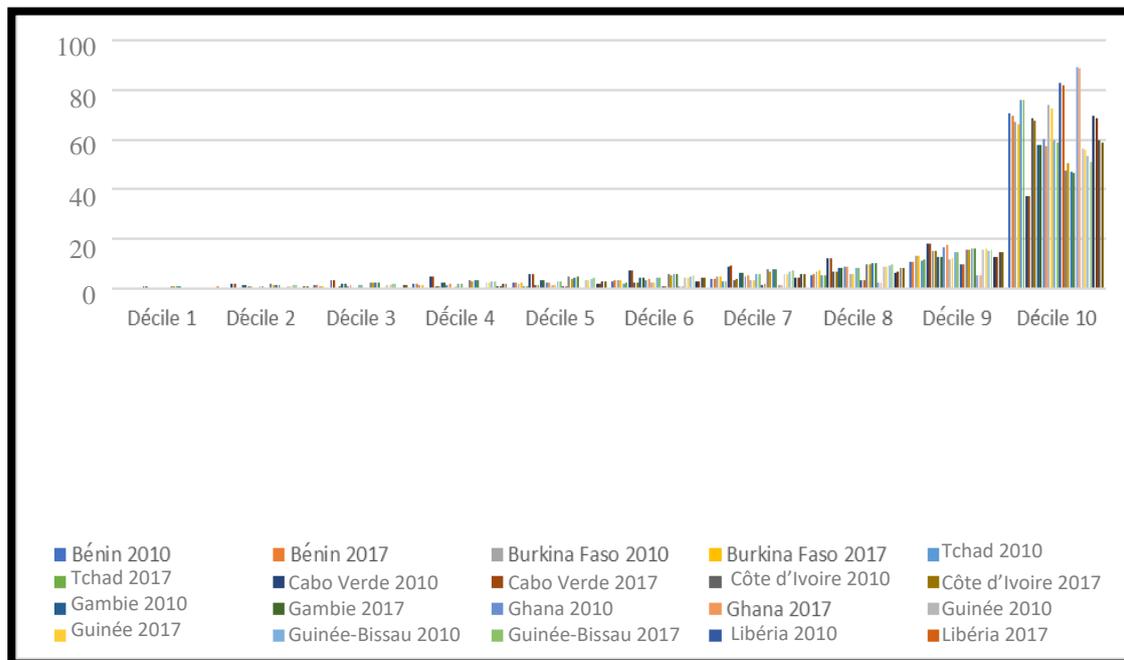
Source : Organisation internationale du Travail, 2020.

D. Tableau comparatif de la répartition des revenus du travail dans la sous-région de l'Afrique australe



Source : Organisation internationale du Travail, 2020.

E. Tableau comparatif de la répartition des revenus du travail dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest



Source : Organisation internationale du Travail, 2020.

6. Perspectives

25. Pour atteindre la prospérité, il faut investir sur de multiples fronts et accroître les investissements dans la santé procréative, la santé mentale, les soins de santé primaires, l'éducation et la qualité de la gouvernance. Les gouvernements doivent se concerter avec la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour coordonner les financements du développement destinés aux infrastructures électriques, en particulier les financements destinés à la mise en place de pools énergétiques régionaux. Il est urgent d'accroître les investissements dans les technologies émergentes. D'ici 2035, la technologie 5G devrait engendrer une production économique mondiale d'un montant de 13 200 milliards de dollars et sa chaîne de valeur pourrait soutenir jusqu'à 22,3 millions d'emplois.

C. Planète

26. En Afrique et dans d'autres régions du monde, les questions environnementales sont considérées comme des enjeux peu prioritaires par rapport aux autres objectifs de développement durable, l'intérêt étant surtout porté aux besoins fondamentaux de l'être humain tels que la sécurité alimentaire, l'eau, l'éducation et la sécurité. Paradoxalement, on ne peut en fin de compte répondre à tous ces besoins fondamentaux que si la nature permet de préserver l'environnement sous sa forme habituelle.

27. Le manque de données et la faiblesse des investissements dans les questions environnementales entravent considérablement l'évaluation du pilier « planète ». Seuls 22 % des pays africains disposent de bases de données indépendantes d'où les statistiques requises peuvent être tirées et les données disponibles ne peuvent permettre de suivre que 40 % des indicateurs des objectifs de développement durable. L'Afrique est la région qui obtient les plus mauvais résultats, les pays africains occupant 32 des 50 derniers rangs du classement.

1. Progrès d'ensemble

28. En Afrique, les résultats du pilier « planète » – ou environnemental – laissent à désirer, peu de progrès ayant été enregistrés en 2020 par rapport au niveau de référence de 2015. Seul un petit nombre de cibles des objectifs de développement durable ont été atteintes au cours de cette période, notamment des cibles liées à la signature de protocoles et aux politiques à mener. Au niveau sous-régional, l'Afrique du Nord semble avoir relativement plus de lacunes à combler pour atteindre les objectifs liés à la planète que les sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, en particulier dans le domaine des activités économiques et celui de vie marine (tableau 2).

Tableau 2

Tableau de bord des progrès accomplis

Région	Objectif 6	Objectif 12	Objectif 13	Objectif 14	Objectif 15
Afrique du Nord	En bonne voie	Stagnation	Progrès modérés	Stagnation	Progrès modérés
Afrique de l'Ouest	Stagnation	Progrès modérés	En bonne voie	Progrès modérés	Progrès modérés
Afrique de l'Est	Progrès modérés	En bonne voie	En bonne voie	Progrès modérés	Progrès modérés
Afrique centrale	Stagnation	Progrès modérés	En bonne voie	Progrès modérés	Progrès modérés
Afrique australe	Progrès modérés	En bonne voie	En bonne voie	Progrès modérés	Progrès modérés

Source : *Africa SDG Index and Dashboards Report 2019* (Rapport 2019 sur l'indice et les tableaux de bord des objectifs de développement durable en Afrique).

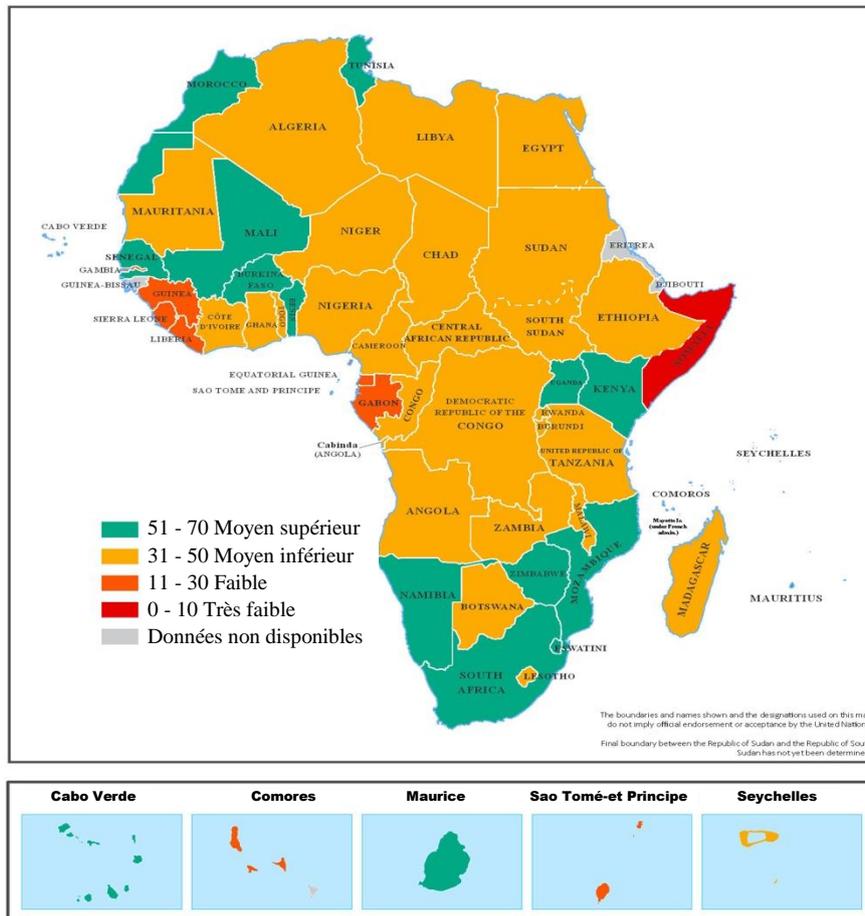
2. Eau potable et assainissement

29. Le continent continue d'obtenir de mauvais résultats en matière de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, son taux de réalisation étant de

40 % contre une moyenne mondiale de 49 %. Les progrès accomplis en matière de coopération transfrontalière sur les eaux partagées sont également limités, seuls 19 pays de la région (soit 35 %) participant à cette coopération. La mise en œuvre est aussi lente.

Figure 9

État d'avancement de la gestion intégrée des ressources en eau en Afrique



Source : <https://sdg6data.org/indicator/6.5.1>.

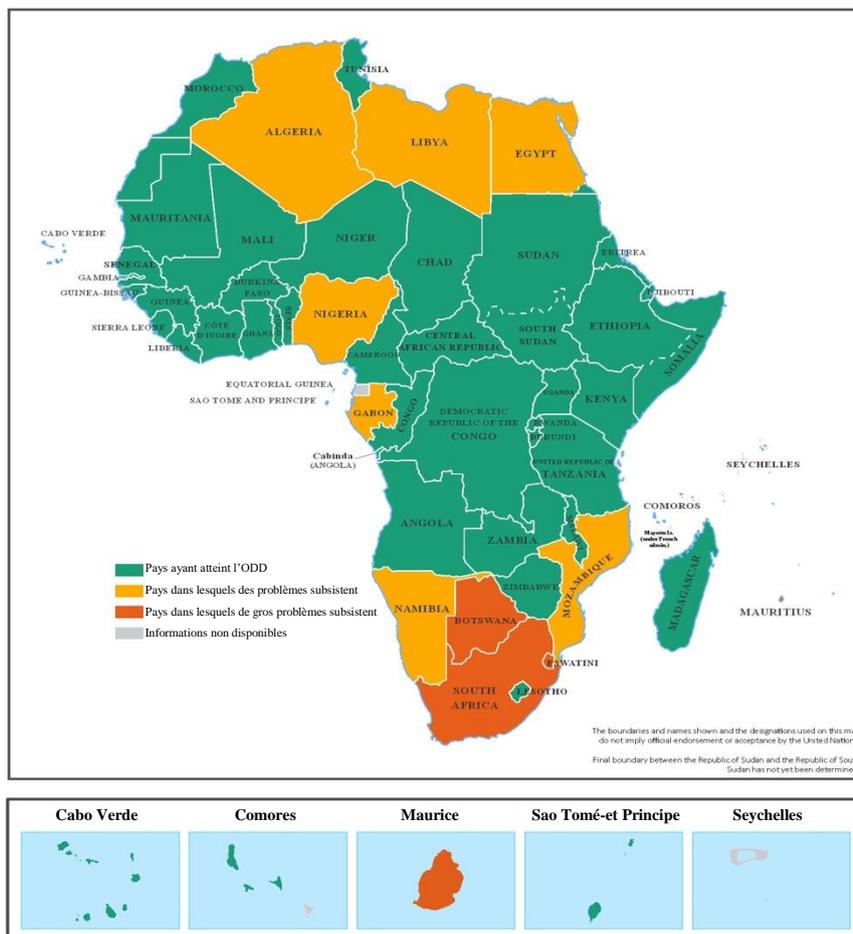
3. Modes de consommation durables

30. La gestion et l'utilisation des ressources naturelles se poursuivent à un rythme non durable. Le taux de gaspillage alimentaire et de pertes de denrées alimentaires dus aux dysfonctionnements des systèmes de production est estimé à 14 %, tandis que la médiocrité des infrastructures cause des pertes supplémentaires dans la chaîne de valeur tout au long du segment de la distribution et de la vente au détail, ce qui entraîne un taux élevé de pertes après récolte. La région a fait peu de progrès dans la gestion des déchets chimiques, notamment celle des déchets électroniques. L'Afrique obtient également de mauvais résultats en matière de recyclage des déchets, les quantités de déchets électroniques qu'elle recycle étant négligeables.

4. Action climatique

31. C'est le seul objectif sur lequel la plupart des pays africains sont sur la bonne voie. Ces pays sont en train d'accomplir les progrès nécessaires pour atteindre la cible relative à la réduction des émissions et 43 pays ont atteint les cibles relatives à l'action climatique. Le continent reste cependant vulnérable aux changements climatiques, ses capacités de réaction étant limitées. En outre, les programmes de lutte contre les changements climatiques manquent de ressources et sont en concurrence avec d'autres programmes de développement urgents.

Figure 10
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable 13



Source : <https://dashboards.sdindex.org/map/goals/sdg13>.

5. Vie aquatique

32. L'Afrique a accompli des progrès en demi-teinte sur cet objectif, seules 46 % de ses zones marines clés pour la biodiversité étant protégées. Toutefois, ses ressources marines sont moins polluées que celles d'autres régions du monde. Les principales lacunes constatées à cet égard concernent la pêche non durable, l'exploitation de stocks halieutiques en voie d'épuisement pour cause de pêche illicite, le manque de surveillance et la non-coordination des politiques commerciales.

6. Vie terrestre

33. Les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation de cet objectif laissent à désirer. L'Afrique subsaharienne continue à souffrir de la dégradation des terres. Au cours de la période 2010-2020, l'Afrique a enregistré le taux annuel de pertes forestières nettes le plus élevé du monde, la superficie de ses forêts diminuant de 3,9 millions d'hectares par an, en raison de l'accroissement de la population, de la pauvreté et de l'expansion agricole. La superficie totale de ses zones forestières est restée dans une large mesure la même, sauf en Afrique du Nord. En matière de biodiversité, seuls 10 des 54 pays ont atteint leurs cibles nationales. En revanche, la région a légèrement augmenté sa proportion de zones clés pour la biodiversité, de 4,5 % entre 2010 et 2020.

7. Perspectives

34. Paradoxalement, l'incidence à court terme du COVID-19 sur l'environnement a été positive dans l'ensemble, ayant permis à la terre de se régénérer grâce à la réduction de la pollution environnementale découlant de la forte baisse des activités

économiques et des restrictions apportées aux modes et niveaux de consommation. Par contre, de nombreuses activités prévues pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'environnement ont été soit interrompues, soit ralenties. Les effets à long terme du COVID-19 sont nuancés. La poursuite du ralentissement économique pourrait entraîner un changement de priorités et avoir par conséquent des répercussions négatives sur les crédits budgétaires alloués aux programmes environnementaux.

D. Paix

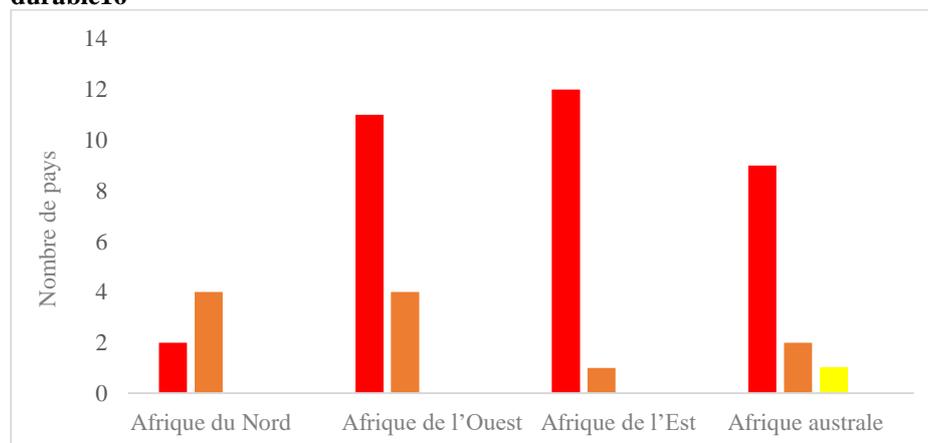
35. L'édition 2019 du Rapport sur le développement durable en Afrique a relevé qu'il n'existait de données pouvant être facilement collectées que pour six indicateurs seulement de l'objectif 16. La situation ne s'est pas améliorée depuis la parution dudit rapport. Par conséquent, le rapport de cette année repose sur un examen de la documentation disponible qui a permis de procéder à un ensemble d'analyses qualitatives et quantitatives, en vue de déceler les tendances qui se dégagent.

1. Progrès général

36. Dans l'ensemble, 74 % des pays africains sont confrontés à des difficultés majeures pour réaliser l'objectif de développement durable¹⁶, tandis que 23 % sont confrontés à des difficultés importantes (figure 11). Un seul pays est en voie de réaliser cet objectif. Si elle n'intensifie pas ses efforts, l'Afrique a peu de chances d'atteindre ses objectifs en matière de gouvernance, de paix et de sécurité d'ici à 2030.

Figure 11

Progrès par sous-région vers la réalisation de l'objectif de développement durable¹⁶

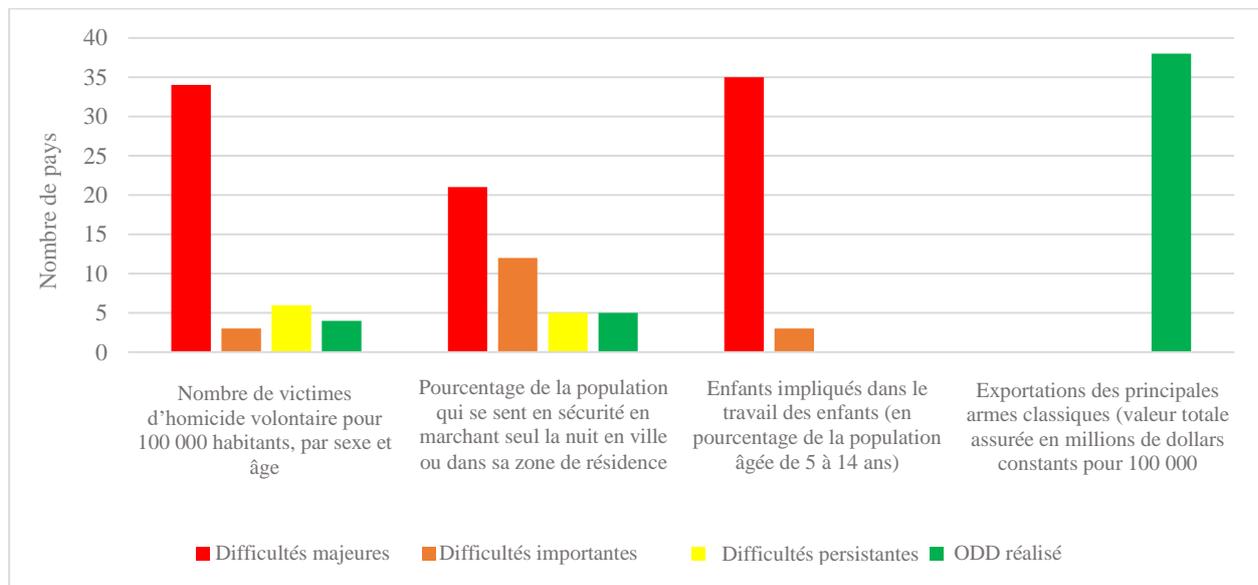


Source : sur la base de la boîte à outils de la CEA pour la planification intégrée et l'établissement de rapports.

2. Paix et sécurité

37. La question de la sûreté et de la sécurité reste une source de préoccupation dans l'ensemble du continent et il existe une large perception que la situation de la sécurité tant personnelle que nationale s'est détériorée. En 2019, la perception que la situation sécuritaire s'est détériorée a connu une augmentation dans 19 pays, alors que ce n'est que dans quatre pays qu'il y a eu la perception que la situation sécuritaire a connu une amélioration (figure 12). L'indice Mo Ibrahim montre que la baisse du taux de perception de la sécurité personnelle a diminué au cours des cinq dernières années, mais que le taux de perception de la sécurité nationale a augmenté. L'Afrique continue de connaître des conflits, le terrorisme, des insurrections et d'autres soulèvements. Le manque de capacités des gouvernements et les réponses musclées, aggravés par de faibles niveaux de développement, ont favorisé la croissance du terrorisme.

Figure 12
Scores des pays pour les indicateurs de la sûreté et de la sécurité



Source : Sustainable Development Goals Centre for Africa and Sustainable Development Solutions Network, 2019, et Africa SDG Index and Dashboards Report 2019.

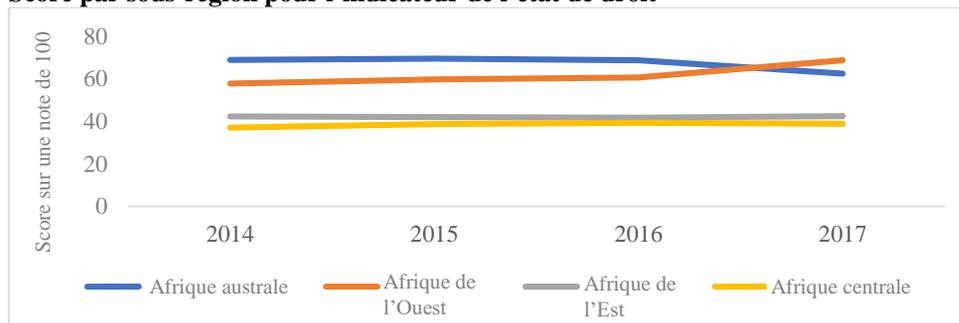
3. Gouvernance démocratique

38. L'Afrique continue de réaliser des progrès lents dans le domaine de la gouvernance. Seuls 26 % de la cible de l'Union africaine pour 2019 ont été atteints en termes de pourcentage de la population qui estime que les élections étaient libres, équitables et transparentes. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, a connu un recul de la qualité de la démocratie en raison de poursuites judiciaires engagées sur la base de considérations politiques, de l'absence de mise en œuvre des réformes électorales et de la tendance des chefs d'État à rechercher un troisième mandat consécutif. Un certain nombre de pays ont aussi connu des changements anticonstitutionnels de gouvernement. On s'inquiète de plus en plus aussi pour ce qui est de l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'on craint que, dans un nombre croissant de pays soumis à un pouvoir autoritaire, les autorités ne nomment des juges favorables à leur régime. Le report des élections dans certains pays et la faible participation des électeurs au scrutin dans d'autres en raison du COVID-19 ont provoqué des troubles civils et peuvent affecter la perception que les populations ont de la légitimité de leurs gouvernements.

4. État de droit

39. Les progrès vers le respect de l'état de droit ont été inégaux dans de nombreux pays africains, avec des régressions en Afrique australe, en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. L'Afrique de l'Ouest est en tête du continent, tandis que l'Afrique australe a montré des signes de détérioration (figure 13). L'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale continuent à éprouver des difficultés importantes pour la mise en œuvre des fonctions de gouvernance, même les plus élémentaires. Comme le rapporte Amnesty International, la question des droits de l'homme reste un défi important sur le continent, en raison des conflits prolongés, des activités des groupes armés, des abus de l'État et de la répression généralisée de la dissidence. Le respect par les États des mécanismes de l'Union africaine reste également faible et les institutions nationales des droits de l'homme sont confrontées à tout un ensemble de difficultés.

Figure 13
Score par sous-région pour l'indicateur de l'état de droit



Source : Sur la base des chiffres de 2019 de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique.

5. Gouvernance

40. L'Afrique a enregistré les scores les plus faibles pour la gouvernance. Si des améliorations de la gouvernance peuvent être constatées en Afrique de l'Ouest, des difficultés demeurent en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique du Nord. Le faible niveau de participation à la prise des décisions gouvernementales est une source de préoccupation, les droits sociaux et économiques constituant la base de la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie du COVID-19 a réduit cette participation et pourrait entraîner à l'avenir une rupture de la confiance et du contrat social entre les gouvernements et les populations.

6. Corruption

41. L'Afrique est dans une situation pire que celle d'autres parties du monde en matière de corruption. Le continent est la région la moins bien notée pour l'indice de perception de la corruption et seulement 4 % de la valeur cible de l'Union africaine pour 2019 a été atteinte. Comme l'a fait observer Transparency International dans son rapport « Baromètre mondial de la corruption, Afrique 2019 », la corruption entrave la croissance économique, la bonne gouvernance et certaines libertés, a une forte incidence négative sur la prestation des services et compromet les perspectives d'un avenir stable et prospère. Le COVID-19 aussi peut exacerber la corruption par le détournement de ressources.

7. Perspectives d'avenir

42. Déclarant 2020 comme l'année pour « faire taire les armes » en Afrique, l'Union africaine a appelé à redoubler d'efforts pour renforcer la paix, la sécurité et la gouvernance. Il est peu probable que l'Afrique réalise l'un quelconque de ces objectifs d'ici à 2030. Les conflits devraient se poursuivre dans les zones sensibles, avec des retards dans la mise en place des mécanismes de gestion et de règlement des conflits, tandis que la pandémie de COVID-19, de son côté, a aggravé les déficits de gouvernance qui existaient déjà sur le continent. Les valeurs démocratiques ont reculé, des obstacles ont été dressés pour empêcher la tenue d'élections libres et équitables et les changements anticonstitutionnels de gouvernement se sont poursuivis.

43. Le pilier des partenariats et celui de la gouvernance, de la paix et de la sécurité constituent, ensemble, les moteurs pour la réalisation de tous les autres objectifs. Ces deux piliers sont également les plus difficiles à mettre en place en raison de la question de la souveraineté. Pour assurer le respect de la reddition des comptes, il faut s'efforcer de réduire les inégalités et de faire respecter les droits de l'homme des citoyens, qui sont les dépositaires ultimes des libertés. Ces conditions, qui remettent en question, voire limitent, le pouvoir de l'État, sont des principes fondamentaux que les gouvernements partout dans le monde rechignent à respecter.

E. Partenariats

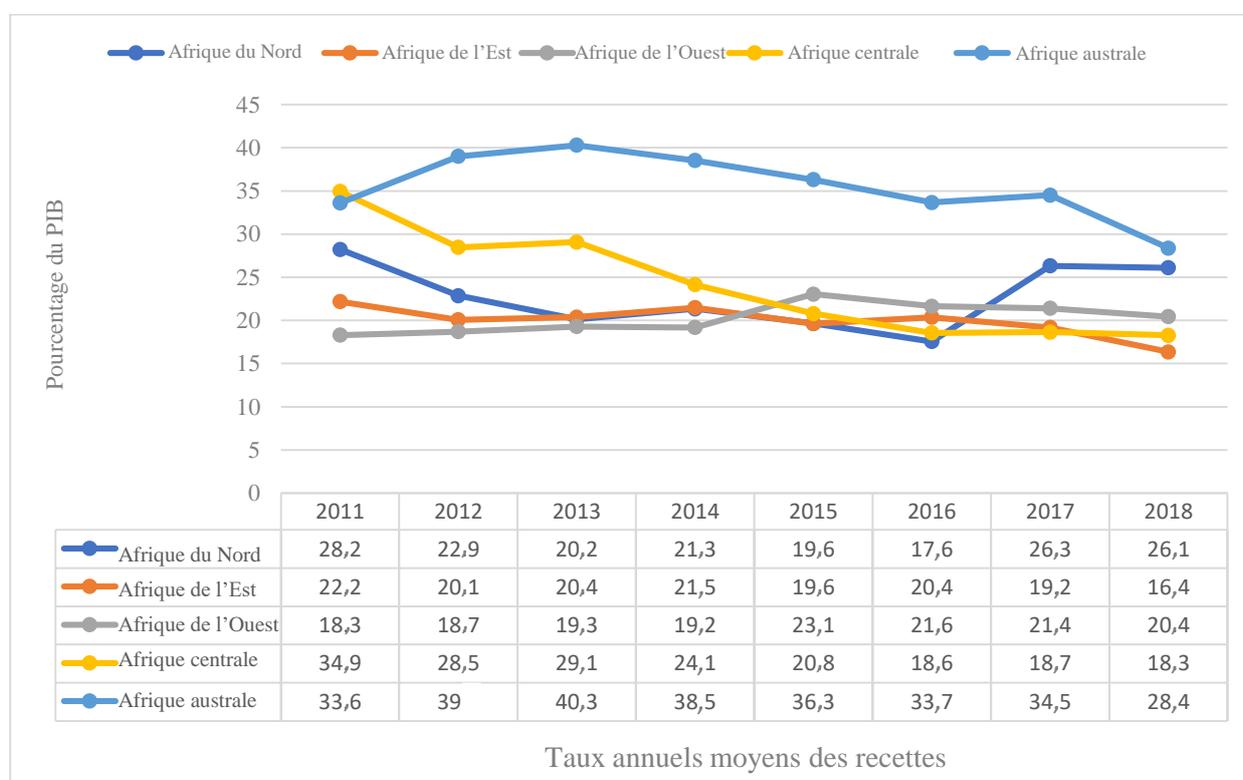
44. Le pilier des partenariats vise à assurer des partenariats et une collaboration durable à différents niveaux, afin de fournir une base durable à la promotion de tous les objectifs de développement durable. Cinq domaines sont couverts par ce pilier, à savoir la mobilisation des ressources intérieures, l'aide publique au développement (APD) et les envois de fonds, le commerce, y compris les investissements étrangers directs et l'Aide pour le commerce, la gestion de la dette et la science, la technologie et l'innovation.

1. Progrès général

45. L'Afrique n'a pas réalisé de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs de base de l'objectif 17 ou ceux de l'Agenda 2063, et des lacunes importantes persistent. Plus précisément, la mobilisation des ressources intérieures en Afrique est en deçà des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, à savoir une croissance de 7 % du PIB d'ici à 2023 et au-delà pour parvenir à une transformation économique. Les recettes publiques totales en pourcentage du PIB ont diminué de 5,7 %, tandis que la proportion des budgets financés par des recettes intérieures a augmenté de 7 % au cours de la période 2011-2018, comme le montrent les résultats sous-régionaux à cet égard, présentés dans la figure 14. En dépit des progrès réalisés avant le début du COVID-19, les résultats concernant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 sont défavorables, comme en attestent la faiblesse des ratios recettes/PIB, celle des entrées d'investissements étrangers directs, la hausse croissante des taux d'endettement, la mauvaise gestion de la dette et le faible taux d'accès à l'Internet sur le continent.

Figure 14

Proportion des recettes par rapport au PIB en Afrique par sous-région, 2011-2018



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.

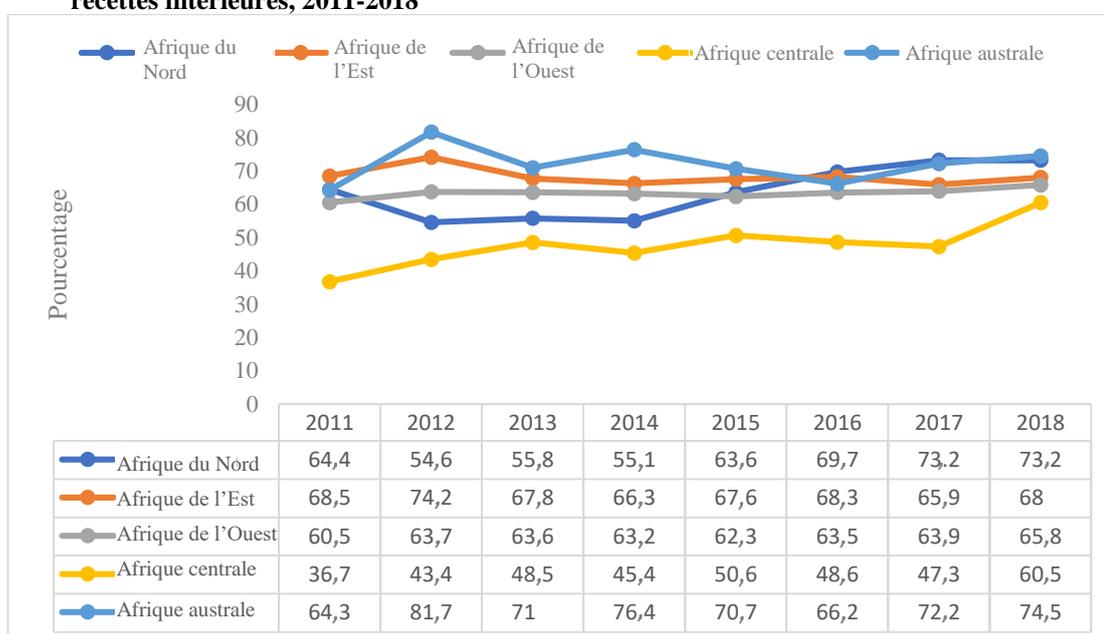
2. Mobilisation des ressources intérieures

46. Les chiffres de la Division de statistique montrent que, dans l'ensemble du continent, la part du budget financée par les ressources intérieures est passée de 61 % en 2011 à 67,8 % en 2018. La proportion des recettes par rapport au PIB a toutefois diminué, passant de 25 % en 2011 à 19,3 % en 2018. La mobilisation des ressources intérieures en Afrique reste insuffisante pour financer la croissance prévue ou pour atteindre l'objectif de 75 % de financement intérieur minimum dans les budgets en 2023.

47. Pour la période 2011-2018, l'Afrique australe a enregistré le ratio recettes/PIB le plus élevé – 36 % - contre 20 % en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest (figure 15). De même, la part du financement intérieur dans le budget était de 72,1 % en Afrique australe et de 68,3 % en Afrique de l'Est, avec des variations entre pays (figure 16).

Figure 15

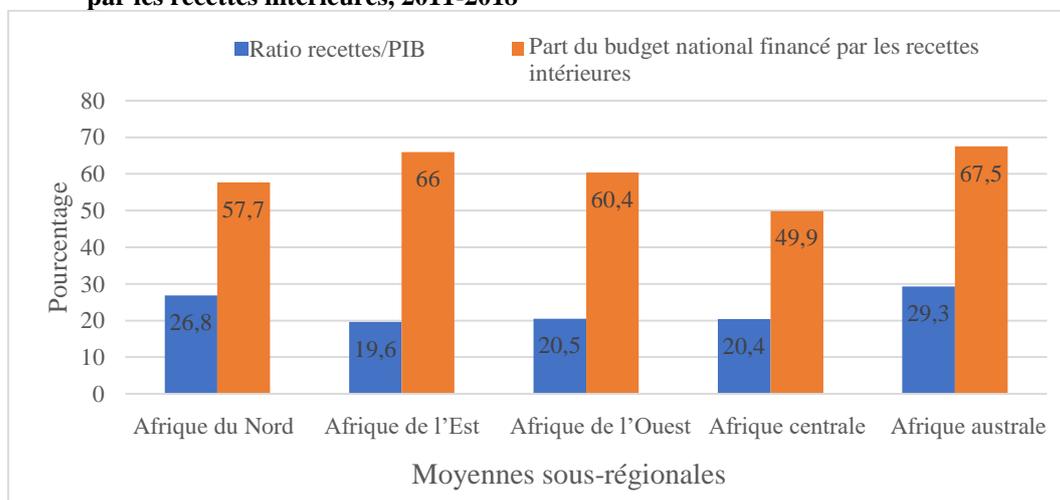
Analyse par sous-région de la proportion des budgets nationaux financée par les recettes intérieures, 2011-2018



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.

Figure 16

Analyse par sous-régions du ratio moyen recettes/PIB et des budgets financés par les recettes intérieures, 2011-2018



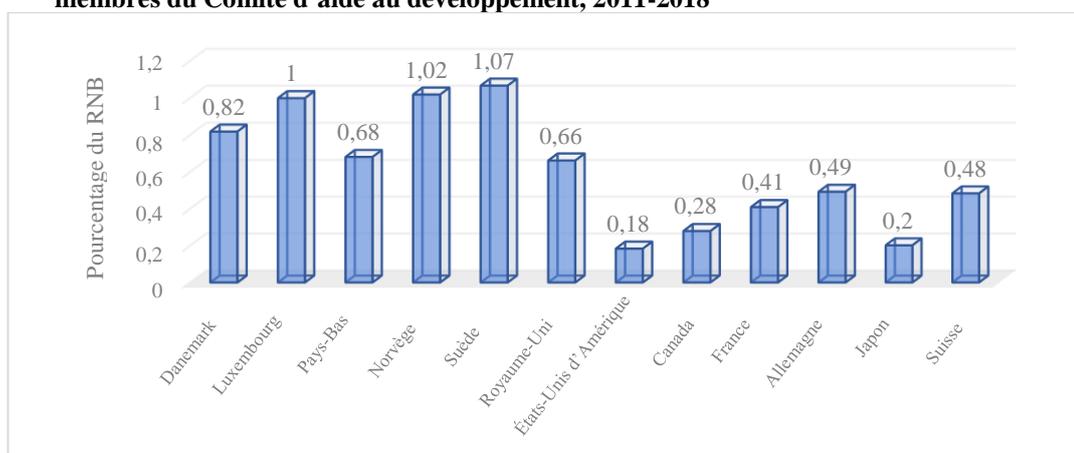
Source : Département des affaires économiques et sociales, 2020.

3. Apports de l'aide publique au développement provenant du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

48. Les apports de l'APD sont restés en deçà de l'objectif fixé par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir un versement annuel d'APD par les pays membres du Comité d'aide au développement d'au moins 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) par habitant. Entre 2011 et 2018, seuls quatre de ces pays ont atteint cet objectif¹. Le pilier des partenariats est encore plus crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable, compte tenu des contraintes supplémentaires en matière de ressources qu'impose la pandémie du COVID-19.

Figure 17

Flux annuels nets d'APD en pourcentage du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement, 2011-2018



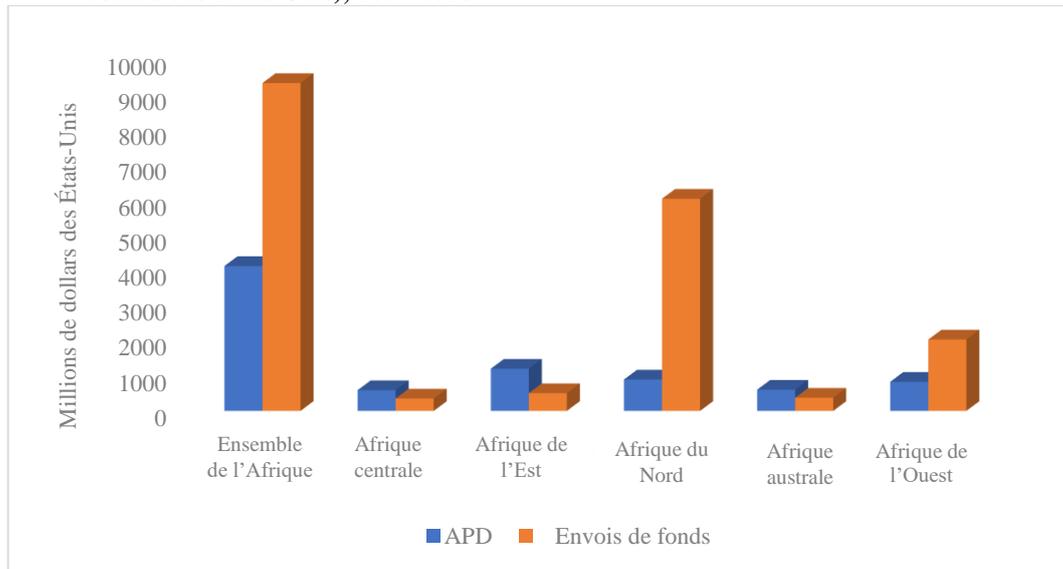
Source : chiffres 2020 de la base de données de l'OCDE sur le financement du développement.

4. Envois de fonds

49. La région a connu une légère augmentation des envois de fonds, qui sont passés de 3,5 % du PIB en 2011 à 4 % en 2018, comme l'a enregistré la Banque mondiale dans sa base de données des indicateurs du développement dans le monde pour 2020. En outre, les entrées d'envois de fonds varient selon les sous-régions, l'Afrique de l'Ouest recevant 33 % des entrées du continent, suivie de l'Afrique du Nord (21 %). Les entrées d'envois de fonds dépassent celles d'APD dans un rapport de 2 à 1. L'Afrique du Nord a reçu 6 040 millions de dollars en envois de fonds contre 898 millions de dollars en APD, tandis que l'Afrique de l'Est a reçu 507 millions de dollars en envois de fonds contre 1 206 millions de dollars en APD.

¹ Il s'agit de la Suède (1,07 %) de la Norvège (1,02 %), du Luxembourg (1 %) et du Danemark (0,82 %).

Figure 18
Comparaison sous-régionale de l'APD et des envois de fonds (en millions de dollars des États-Unis), 2014-2018



Source : estimations de l'OCDE et de la Banque mondiale, 2020.

5. Investissements étrangers directs et Aide pour le commerce

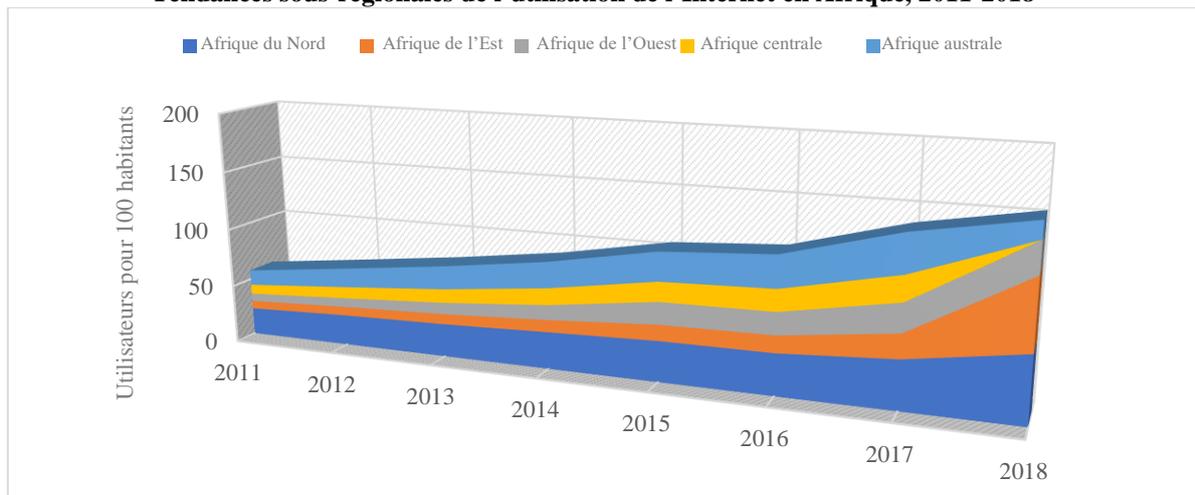
50. Le total des entrées d'investissements étrangers directs dépasse celui de l'Aide pour le commerce. En moyenne, comme l'a indiqué la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en 2020, l'Aide pour le commerce ne représentait que 19 % du total des entrées pour soutenir le commerce en Afrique, alors que les investissements étrangers directs constituaient 81 % du total des entrées pour soutenir le commerce. En Afrique, les entrées de l'Aide pour le commerce augmentent plus rapidement que celles des investissements étrangers directs. Entre 2011 et 2018, l'Aide pour le commerce a augmenté de 41,2 %, contre moins de 1 % pour les investissements étrangers directs. L'Afrique du Nord affiche la croissance la plus stable tant en matière d'investissements étrangers directs que d'Aide pour le commerce, tandis que l'Afrique australe présente la tendance la plus volatile en matière d'investissements étrangers directs.

51. Le taux d'endettement et le poids de la dette du continent sont inquiétants. Comme cela apparaît dans les indicateurs du développement dans le monde pour 2020, la dette de l'Afrique est passée de 32,4 % en 2011 à 39,6 % en 2018, avec des taux de service de la dette correspondants compris entre 3 et 8,5 %, ce qui indique un poids de la dette de 183 %.

6. Science, technologie et innovation

52. L'Afrique est à la traîne dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. L'accès à l'Internet et l'utilisation de celui-ci augmentent sur le continent, mais les taux restent inférieurs à ceux des autres régions et aux cibles fixées dans l'Agenda 2063. Des investissements importants doivent encore être faits dans des domaines tels que les infrastructures matérielles et immatérielles, la numérisation, la recherche-développement, la formation en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques, et dans le domaine des brevets, si l'Afrique veut réaliser les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Figure 19
Tendances sous-régionales de l'utilisation de l'Internet en Afrique, 2011-2018



7. Perspectives d'avenir

53. La croissance du PIB du continent a été lente et devrait diminuer de 2,1 % en 2020 sous l'effet du COVID-19. D'autres indicateurs des objectifs de développement durable, tels que les déficits budgétaires, la dette et les envois de fonds en Afrique, ont aussi été marqués par un recul en 2020 et continueront de l'être en raison de la pandémie, avec des différences notables entre les pays. Les différences dans les exportations de matières premières, la diversification économique et les politiques budgétaires expliquent les différences dans les effets subis. Comme l'a conclu la Banque mondiale, l'orientation initiale de la reprise après la pandémie laisse entrevoir une croissance positive du PIB de 3,2 % en Afrique en 2021, ce qui est inférieur à la cible de 7 % fixé pour les objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

F. Conclusions et recommandations

54. De nouvelles idées et approches à forte connotation africaine sont nécessaires pour remédier aux goulets d'étranglement structurels et pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ceux de l'Agenda 2063. Elles sont exposées ci-dessous, sous les cinq piliers du développement durable.

1. Personnes

55. Dans la dimension développement social, sous le pilier « personnes », les mesures suivantes seront essentielles :

a) *Réduire la pauvreté, notamment en mettant à nouveau l'accent sur la création de systèmes de protection sociale* : ceux-ci doivent être renforcés pour réduire la pauvreté de manière durable et résiliente ;

b) *Renforcer les capacités de recherche* : un tel renforcement permettra de produire des connaissances locales et nationales dans les secteurs pertinents. Pour cela, il faudra également une coopération régionale et internationale entre les organismes de recherche ;

c) *Renforcer la capacité des entités non étatiques à réaliser les objectifs du Programme 2030 et ceux de l'Agenda 2063* : une coopération et une coordination systématiques entre les entités publiques, privées et autres entités non étatiques sont nécessaires pour planifier les efforts visant à atteindre les objectifs du Programme 2030 et ceux de l'Agenda 2063, suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et donner aux citoyens les moyens d'agir à cette fin ;

d) *Réaliser l'intégration régionale dans les domaines économique et social* : cette intégration permettra de soutenir les efforts de développement de l'Afrique et d'élargir ses possibilités de croissance ;

e) *Mettre en place des systèmes de santé résilients en Afrique* : une telle entreprise nécessite des investissements accrus dans les systèmes de surveillance des maladies, afin de les rendre réactifs aux situations d'urgence, flexibles, adaptables à des situations en évolution rapide et équitables ;

f) *Promouvoir l'alphabétisation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'acquisition de nouvelles compétences* : au-delà de l'accélération de l'alphabétisation (lecture, écriture et calcul), les pays doivent axer leur formation professionnelle et leur enseignement supérieur sur le développement d'une masse critique de citoyens qualifiés afin d'accroître la productivité ;

g) *Améliorer l'égalité des sexes* : cela contribuera à la réalisation d'autres objectifs sociaux et à des progrès dans d'autres domaines. Il faut donner aux femmes les moyens d'agir tant sur le plan économique que dans la sphère politique pour stimuler la croissance économique.

2. Prospérité

56. Au titre du pilier « prospérité », les mesures suivantes sont recommandées :

a) *Investir dans les infrastructures clés pour accélérer la croissance et la transformation de l'économie* : il faut accroître les investissements dans des domaines tels que la santé procréative, la santé mentale, les soins de santé primaires, l'éducation et la qualité de la gouvernance, afin de stimuler la croissance, de lutter contre les inégalités de revenus et de réduire les penchants pour la recherche de rentes. L'existence d'infrastructures économiques et sociales fait partie des conditions propices à la réalisation de cet objectif ;

b) *Adopter une approche coordonnée du financement du développement en Afrique* : une telle approche est vitale aux niveaux national, sous-régional et régional pour toutes les infrastructures liées à l'électricité, en particulier pour les pools énergétiques sous-régionaux ;

c) *Investir dans la numérisation et les technologies modernes* : en faisant fond sur les enseignements tirés de la pandémie, il est essentiel d'accroître les investissements dans les technologies émergentes ;

d) *Redoubler d'efforts en faveur de la transformation des infrastructures et des secteurs économiques* : l'Afrique doit accroître les investissements dans les infrastructures et les secteurs stratégiques pour renforcer sa résilience, réduire les inégalités et favoriser le développement social. Les économies africaines doivent croître à un rythme encore plus rapide pour combler les écarts et réaliser de réels progrès. Après la reprise, l'Afrique devrait réorienter les investissements vers des moteurs de croissance qui ont des effets multiplicateurs importants.

3. Planète

57. En ce qui concerne le pilier « planète », les mesures suivantes sont impératives :

a) *Renforcer les composantes environnementales des objectifs de développement durable* : les pays africains ont signé les accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement, mais transformer la politique en action reste un défi. Les pays doivent coopérer pour faire en sorte que les cours d'eau, lacs et aquifères transfrontaliers soient gérés de manière équitable et durable par le biais de réglementations et d'incitations, garantissant ainsi les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable liés à la planète ;

b) *S'attaquer au problème des pertes de denrées alimentaires, en particulier au niveau de la production et après la récolte* : il faut promouvoir le recyclage des déchets, y compris des déchets électroniques, pour préserver la santé et

l'intégrité de l'environnement. Les principaux défis dans ce domaine sont la faiblesse des infrastructures et l'insuffisance du financement des investissements nécessaires pour réduire les pertes de production alimentaire et les déchets, ainsi que pour encourager le développement de systèmes de recyclage des déchets ;

c) *Préserver les ressources naturelles inexploitées afin de favoriser la durabilité écologique* : les pays africains doivent protéger leurs ressources à la fois par des lois et des programmes tels que ceux définis dans d'autres objectifs de développement durable portant sur la conservation et protection de l'environnement ;

d) *Appliquer les règlements régissant les écosystèmes marins aux niveaux national et international* : en donnant aux pêcheurs d'autres moyens de subsistance grâce à des programmes de renforcement des capacités, on allégera la pression sur les ressources halieutiques. Le respect des protocoles internationaux sur la protection des eaux internationales est essentiel pour réduire la pollution marine ;

e) *Diversifier les solutions de financement des programmes environnementaux* : les pays africains ont besoin de mécanismes innovants pour faire avancer les programmes et politiques de restauration des terres. Il faut sensibiliser les gens à la symbiose entre l'homme et le monde naturel pour assurer une coexistence plus équilibrée ;

f) *Bâtir un ensemble homogène de nouveaux mécanismes pour un environnement durable pendant et après la pandémie de COVID-19* : parallèlement aux activités prévues dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement durable, il convient de mettre l'accent sur les mesures ciblant les zones urbaines, telles que l'adoption d'infrastructures vertes.

4. Paix

58. En ce qui concerne les aspects du développement durable liés à la gouvernance, à la paix et à la sécurité, les mesures suivantes sont recommandées :

a) *Améliorer la gouvernance* : la gouvernance est un élément essentiel dont dépendent les autres objectifs de développement durable. La bonne gouvernance est importante pour réaliser la transformation, comme en témoignent les appels à mesurer les progrès accomplis au regard des nombreux indicateurs de l'objectif 16, notamment l'égalité, l'inclusion et les droits de l'homme. La gouvernance est un point d'ancrage essentiel pour les appels à l'action, notamment en ce qui concerne le bien-être et les capacités humaines, les économies durables et justes, les systèmes alimentaires durables et l'alimentation saine, la décarbonisation du secteur énergétique accompagnée d'une généralisation de l'accès à l'énergie, le développement urbain et périurbain et le patrimoine environnemental mondial ;

b) *Intégrer dans les cadres nationaux les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 en matière de gouvernance, de paix et de sécurité* : les résultats de l'Afrique en matière de gouvernance, de paix et de sécurité sont mauvais, et souvent pires que ceux du reste du monde ; la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation. Les gouvernements doivent se concentrer sur la cohérence des politiques et faire tomber les cloisonnements sectoriels, tandis que l'Union africaine doit soutenir les pays dans leurs efforts visant à ratifier ses chartes, traités et pactes. Les États membres doivent répondre du non-respect des normes et règles de l'Union africaine ;

c) *Privilégier une approche de la gouvernance centrée sur l'être humain pour promouvoir la gouvernance, la paix et la sécurité* : une approche de la gouvernance centrée sur l'être humain implique des droits sociaux et économiques pour tous, car le non-respect des droits de l'homme et des libertés peut faire échouer les efforts de paix et de sécurité et conduire à des troubles sociaux grandissants. Il est également important de garantir une justice accessible, disponible et appropriée pour tous les citoyens. L'engagement de la communauté dans la mesure des progrès accomplis vers la réalisation de l'Objectif 16 et des objectifs connexes de l'Agenda

2063 est essentiel à la sensibilisation, à la transparence dans l'allocation des ressources et au renforcement de la confiance entre les États et leurs citoyens ;

d) *Assurer le financement de la paix, de la sécurité et de la gouvernance* : le financement de la gouvernance, de la paix, de la sécurité et du progrès est essentiel pour éradiquer la corruption et constitue un indicateur à surveiller. La corruption et les flux financiers illicites nuisent à l'efficacité de l'utilisation des ressources. En outre, les différentes solutions de financement dont disposent les pays peuvent être utilisées pour promouvoir l'intégration de la dimension genre, les bonnes pratiques commerciales et le progrès social et environnemental. Il pourrait s'agir de dispositifs de financement inclusifs et durables, de régimes fiscaux progressifs, de la réforme des politiques énergétiques ou de la réduction des flux financiers illicites.

5. Partenariats

59. En ce qui concerne le pilier « partenariats » et les moyens de mise en œuvre, les mesures suivantes sont recommandées :

a) *Mobiliser les ressources intérieures en s'efforçant de multiplier les sources de revenus, d'élargir les assiettes fiscales et d'endiguer la corruption* : la priorité doit être accordée à la création de recettes intérieures et à la conduite d'une comptabilité financière scrupuleuse, afin de garantir l'efficacité et la productivité pour un développement durable. Les réformes devraient viser à instaurer des systèmes numériques appropriés et adaptés au contexte pour la collecte des recettes nationales, tels que les systèmes de fiscalité électronique, à atteindre les secteurs non traditionnels, tels que le secteur informel, et, grâce à des technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre, à garantir l'inclusion et la sécurité de l'emploi ;

b) *Réduire le coût des envois de fonds et promouvoir l'intégration régionale* : l'Afrique est le continent où le coût des envois de fonds est le plus élevé, estimé par la Banque mondiale à 8,90 % en 2020, soit bien au-delà de la limite de 3 % fixée dans la cible c) de l'Objectif de développement durable 10. La promotion de la paix et de la cohésion sous-régionale ainsi que des liens commerciaux régionaux et des échanges entre les pays d'Afrique favorisera une augmentation des flux d'envois de fonds et une mobilisation des ressources cruciales nécessaires au développement du continent ;

c) *Encourager les flux d'APD en promouvant les principes de solidarité mondiale et régionale et d'humanité* : les dirigeants et les décideurs africains devraient adopter et promouvoir des politiques en faveur des déterminants de l'APD, tels que la volonté politique, le soutien du secteur public, la solidarité mondiale et la coopération internationale. Ces efforts devraient également inclure une plus grande ouverture aux donateurs traditionnels et aux partenaires de développement et la formation de nouvelles alliances pour améliorer les flux d'APD vers l'Afrique dans un monde post-pandémique ;

d) *Promouvoir les facteurs propices à l'investissement direct étranger, à l'initiative Aide pour le commerce et aux entrées de capitaux* : il s'agit notamment des politiques fiscales et monétaires visant à renforcer la confiance des investisseurs et à diversifier l'économie de marché ; quant aux facteurs tels que les troubles civils et l'instabilité politique, ils ont un effet négatif sur l'investissement direct étranger et d'autres formes de dépenses d'équipement en Afrique. En 2019, les investissements directs étrangers en Afrique ont fortement baissé ; après 2021, dans le sillage de la pandémie de COVID-19, la tendance de ces investissements reste incertaine. Le développement durable dépend autant de la qualité des investissements que de leur quantité. La création d'un environnement commercial favorable, la stabilité politique, des incitations soigneusement conçues et d'autres réformes réglementaires et juridiques sont essentielles pour gérer les flux d'investissement ;

e) *Améliorer la gestion de la dette par la coordination et la maîtrise au niveau national, avec le soutien des institutions financières internationales régionales et mondiales et des partenaires de développement* : il convient d'intégrer l'analyse de la viabilité de la dette dans les plans nationaux en collaboration avec les organismes

de développement afin de garantir une analyse judicieuse de la viabilité de la dette et d'éviter de nouveaux problèmes de surendettement. La boîte à outils de la Banque mondiale sur la dette et les risques budgétaires peut être utilisée pour gérer la viabilité potentielle des dettes dans un monde post-pandémique où des taux d'intérêt élevés peuvent être un frein absolu au développement économique et à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de ceux de l'Agenda 2063 ;

f) *Créer un environnement propice à la science, à la technologie, à l'innovation et à des partenariats élargis* : les décideurs devraient promouvoir des mesures viables qui renforcent les investissements dans les infrastructures liées à la science, à la technologie et à l'innovation sur le continent. Il faut pour cela s'appuyer sur les échanges et les partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et intra-africains existants, dans la perspective d'une Afrique transformée. Des partenariats stratégiques devraient être adoptés et élevés au rang de priorités pour le développement institutionnel relatif à la mobilisation et à la gestion des ressources nationales, tels que les systèmes de gestion de bases de données en ligne pour la coordination des partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'Internet.
